

Le 23 mars 2011

Comité consultatif  
de l'environnement Kativik  
reçu le

16 mai 2011

Monsieur Claude Abel  
Président  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Case postale 930  
Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour les propositions que vous m'avez transmises pour améliorer le processus de nomination par le gouvernement du Québec d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) pour le Comité consultatif de l'environnement Kativik.

Je tiens d'abord à vous assurer que les mesures administratives qui ont été mises en place, afin d'accélérer le processus, seront maintenues.

De plus, vos suggestions qui nécessitent une modification des actes législatifs et réglementaires demeurent à l'étude.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Diane Jean

Québec, le 8 avril 2011

*reçu le 29 avril 2011*  
*JLr.*

Madame Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
C.P. 930  
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0

Madame la Secrétaire exécutive,

Au nom du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Pierre Arcand, j'accuse réception de votre lettre du 30 mars, par laquelle vous nous transmettiez les procès-verbaux du 30 août 2010 et des 124<sup>e</sup>, 125<sup>e</sup> et 126<sup>e</sup> réunions du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK).

Soyez assurée que nous prenons bonne note de votre correspondance.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire exécutive, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Karl Légère  
Attaché politique



ᑲᑎᐱᑦ ᐃᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᐃᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑎᐱᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Lundi le 18 avril 2011

Diane Jean  
Sous-ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 30e étage  
674 boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : *Annexe 1 et 2 du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois***

Madame la Sous-ministre,

En réponse à l'envoi de l'avis du CCEK transmis au printemps 2009 concernant le sujet en titre, le gouvernement du Québec informait le CCEK, dans une lettre datée du 13 janvier 2010, qu'il était alors disposé à initier la révision de la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social du chapitre 23 de la CBJNQ, entre autre, par la création d'un groupe de travail dont le mandat serait d'examiner les avenues possibles à ce sujet. Toutefois, dans cette même lettre, le gouvernement du Québec précisait ne pas souhaiter entreprendre la révision des annexes sans la participation des instances responsables du milieu inuit.

Ainsi, dans une lettre datée du 16 avril 2010, le CCEK a invité la Société Makivik de même que l'Administration régionale Kativik à initier les travaux de révision de ces annexes en correspondant officiellement avec le MDDEP.

C.P. 930, Kuujuaq (Québec) J0M 1C0

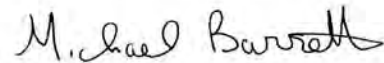
Tél. : (819) 964-2961, poste 2287 • Téléc. : (819) 964-0694

Courriel : keac-ccek@krg.ca

Depuis, le CCEK n'a pas reçu de renseignements ou de correspondances à ce sujet. Par la présente lettre, le CCEK souhaite connaître l'état d'avancement de ce dossier notamment savoir si un groupe de travail fut formé et si le CCEK sera appelé à y participer.

Veillez agréer, Madame la Sous-ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,



Michael Barrett